



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 Février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 4 Février 2025, s'est réuni, à 14h30, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES. Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Avant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	9
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	9

Délibération n° : 2025.03.13/029

Objet : *Approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau Communautaire du 28 Novembre 2024*

VU le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 28 Novembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Bureau Communautaire ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (9 POUR)**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 28 Novembre 2024 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Patrick CABROL



Le Président
Josian CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr